Polémique à Provins (77) : la destruction d’une tour médiévale datant du XIIIe siècle dans le cadre d’un projet d’urbanisme choque des habitants ; le député Julien Limongi (RN) demande au maire la plus grande transparence

17/02/2025 à 18h41



NoteDeFDS : Le maire est LR.

C’est la polémique qui agite Provins (Seine-et-Marne) depuis quelques semaines, et la publication de photos montrant une pelleteuse détruire une des trois tourelles des remparts sud-est de la ville-basse, datant du XIIIe siècle. Ces opérations, débutées le 5 février 2025, ont été décidées par la Ville dans le cadre de la création d’une ceinture verte le long des anciens remparts de la cité médiévale. Le projet comprend la création d’un jardin public sur le site de l’ancien jardin horticole, au bord de la Voulzie et du boulevard du Grand-Quartier-Général, là où se situe la tourelle. Des travaux qui ne sont pas passés inaperçus des Provinois, dont certains ont

assisté aux opérations.

« Il y a eu un effet de sidération, on s'est dit que ce n'était pas possible, raconte Françoise Sistel, fondatrice et présidente de l'association Collectif pour l'intégrité de la promenade provinoise (CIPP), qui a relayé l'événement sur sa page Facebook. Pendant une journée, je n'ai pas réalisé. Ça m'a ému, car il s'agit de notre patrimoine. »

Créé en août 2024 pour protester contre le projet de ceinture verte, et notamment la coupe de plusieurs arbres, le CIPP s'est fixé pour objectif de « défendre le cadre de vie des Provinois ». « Et le patrimoine en fait partie, rappelle Françoise Sistel. La ville entière est inscrite à l'Unesco, alors les gens ne comprennent pas pourquoi la tourelle détruite n'était pas classée ? À aucun moment, cette démolition n'a été annoncée publiquement par la Ville. » (…)

Actu.fr

(Merci à Ben.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Julien Limongi

DÉPUTÉ DE LA 4e CIRCONSCRIPTION DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur Olivier LAVENKA
Maire de Provins
5 Place du Maréchal Leclerc
77160 PROVINS

Paris, le 16 février 2025

Monsieur le Maire,

Je prends acte de votre réponse dans la presse concernant la destruction d'une tour du XIIIe siècle, affirmant que celle-ci, n'étant pas classée, pouvait être détruite sans aucune considération pour sa valeur historique. Loin de partager votre vision, je crois, au contraire, que nous devons tout faire pour préserver notre patrimoine et trouver d'autres solutions pour sa rénovation, plutôt que de détruire pour reconstruire.

Je vous demande donc de rendre public le rapport de l'expertise ayant conclu que la tour était dangereuse et présentait un véritable risque pour le public. Vous permettant d'affirmer que la destruction de notre patrimoine répond à un « impératif de sécurité », et justifiant qu'une rénovation respectueuse du patrimoine n'ait pas pu être entreprise.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous me transmettiez une copie du marché contracté par la mairie avec l'entreprise Colas qui réalise les travaux. Afin que les Provinois puissent être informés du coût total de la destruction et de la reconstruction de la tour, et que la municipalité de Provins fasse enfin preuve de transparence sur ce dossier.

Sans retour de votre part, je saisirai la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), conformément à l'article L300-1 du Code des Relations entre le public et l'administration, qui dispose que toute personne a le droit d'être informée et d'avoir accès aux documents administratifs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Julien Limongi
Député de la 4e circonscription de Seine-et-Marne

126, RUE DE L'UNIVERSITÉ – 75355 PARIS CEDEX 07 – JULIEN.LIMONGI@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR – 01 40 63 69 33

La mairie de Provins doit désormais rendre publique l'expertise ayant menée à la destruction d'une tour du XIIIe siècle, ainsi que le contrat signé avec l'entreprise chargée de cette destruction.

Suite à l'article paru ce matin dans la République de Seine-et-Marne, je prends… pic.twitter.com/tQYvD2aMaD

— Julien Limongi (@julien_limongi) February 17, 2025